



**BRUXELLES ENVIRONNEMENT**  
- IBGE -

**DOSSIER DE PRESSE**  
**NOUVELLE STRATEGIE DE REGENERATION**  
**DE LA HETRAIE-CATHEDRALE**

Personne de contact

Julie HAIRSON  
02/775 79 29  
0497/599.371  
[jha@ibgebim.be](mailto:jha@ibgebim.be)

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Composition des vieux peuplements</b>	<b>4</b>
<b>3. Répartition entre les différentes classes d'âge</b>	<b>6</b>
<b>4. Objectifs particuliers du plan de gestion</b>	<b>7</b>
<b>5. Traitement des peuplements</b>	<b>13</b>
<b>6. Critères d'abatage</b>	<b>16</b>
<b>7. Certification FSC</b>	<b>18</b>
<b>8. Natura 2000</b>	<b>19</b>

## 1. Introduction

Les changements climatiques extrêmes poussent, à l'heure actuelle, à revoir la stratégie de régénération de la forêt de Soignes et plus particulièrement de la vieille Hêtraie-Cathédrale. Cette stratégie rentre dans le cadre du plan de gestion de la forêt de Soignes, approuvée par le Gouvernement bruxellois par arrêté du 30/04/2004.

La vieille Hêtraie est un paysage forestier tout à fait particulier, étroitement lié à l'image même de Bruxelles et qui fait l'admiration des visiteurs venus du monde entier. Ce site, ainsi que l'ensemble de la forêt, est classé Natura 2000 et certifié FSC.

Cette monoculture entraîne un appauvrissement de la faune et de la flore et génère beaucoup de vieux peuplements de plus en plus sensibles aux actions du vent, ce qui augmente les risques de chutes.

Le plan de gestion prévoit pour la vieille Hêtraie-cathédrale:

- le maintien sur 50% de la surface de la forêt ;
- une augmentation de la futaie irrégulière (espace de forêt dans lequel on retrouve différents types et différents âges d'arbres) par groupes et mélange d'essences pour atteindre un minimum de 30% de la surface de la forêt ;
- une réduction de l'impact sur le paysage à court terme, les nouvelles plantations et la régénération des vieux peuplements se feront progressivement et sur des surfaces restreintes. Cette année, près de 15 ha de vieux peuplements de hêtre seront régénérés par trouées de maximum 2 ha, c'est-à-dire que l'on ne coupe dans ces 15 ha pas plus de deux ha à la fois ;
- de disperser les trouées de régénération sur l'ensemble du massif. Mais, tenant compte de l'augmentation des événements climatiques extrêmes (liés aux changements climatiques), le risque est grand de voir basculer de nombreux vieux hêtres situés à l'aval des trouées créées. Il est ainsi apparu nécessaire de faire évoluer la stratégie de régénération selon les principes suivants :
  - au sein même du massif, pour éviter de créer des trouées, ne pas pratiquer de coupe de régénération et ne prélever que les arbres atteints par des champignons, dépérissant ou morts qui posent un problème de sécurité ;
  - débiter la régénération en prenant appui, autant que possible, sur une lisière nord-est (E411, ring 0 ou ligne de chemin de fer 161 Bruxelles-Luxembourg) ;
  - poursuivre la régénération en remontant vers le sud-ouest (à l'encontre des vents dominants).

## 2. Composition des vieux peuplements

Le hêtre a été la principale essence utilisée par les autrichiens pour restaurer la Forêt de Soignes. Le plan d'aménagement de 1890, remet en question la composition de la hêtraie et prône l'introduction d'autres essences lors de la régénération. Le hêtre reste majoritaire (70%). On lui adjoint du chêne (20%), du mélèze (5%), ainsi que du frêne et de l'orme (5%). Aujourd'hui, la diversification des essences est toujours pratiquée suivant ces mêmes rapports, et ces essences sont introduites dans des bouquets de 10 ares minimum (LIENARD, 1975).

Au début de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les gestionnaires introduisent également des essences culturales, en mélange avec les essences principales citées plus haut, comme l'érable, le merisier, l'orme, le tilleul, le frêne.

La carte des peuplements donne les renseignements suivants :

- hêtre 74 %
- chênes indigènes 16 %
- résineux 8%
- divers 2%

Parmi les chênes, l'espèce la plus représentée est le chêne pédonculé (*Quercus robur*). Les graphiques 16 à 18 donnent les pourcentages de présence des différentes essences.

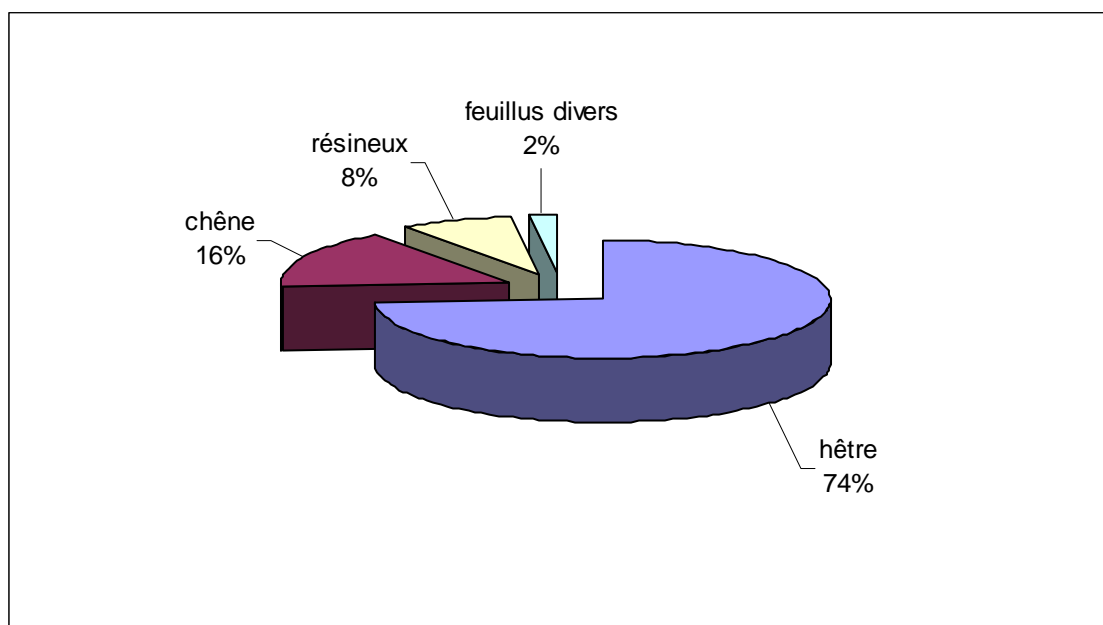
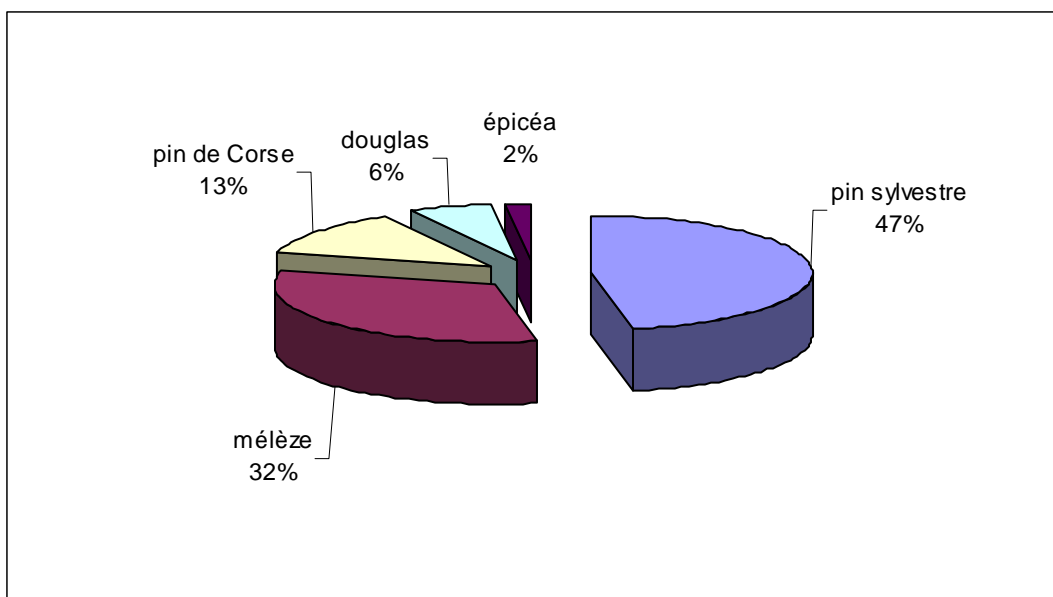
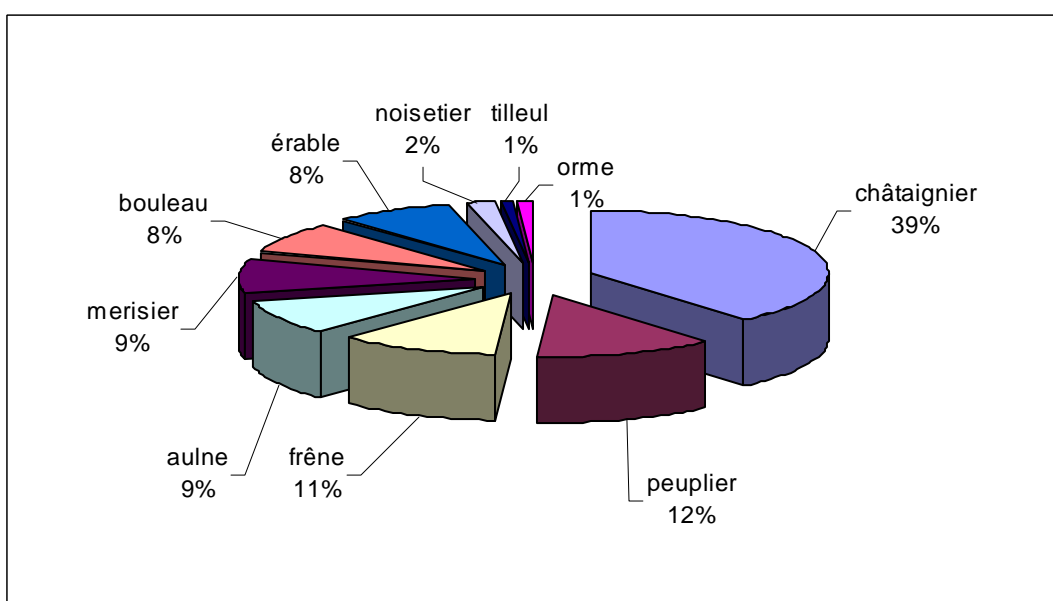


Figure 16 : Proportion des différentes essences



**Figure 17 : Proportion des différents résineux présents sur le massif**



**Figure 18 : Proportion des essences feuillues regroupées dans 'feuillus divers'**

### 3. Répartition entre les différentes classes d'âge

L'analyse de la carte des peuplements montre une répartition entre les différentes classes d'âge :

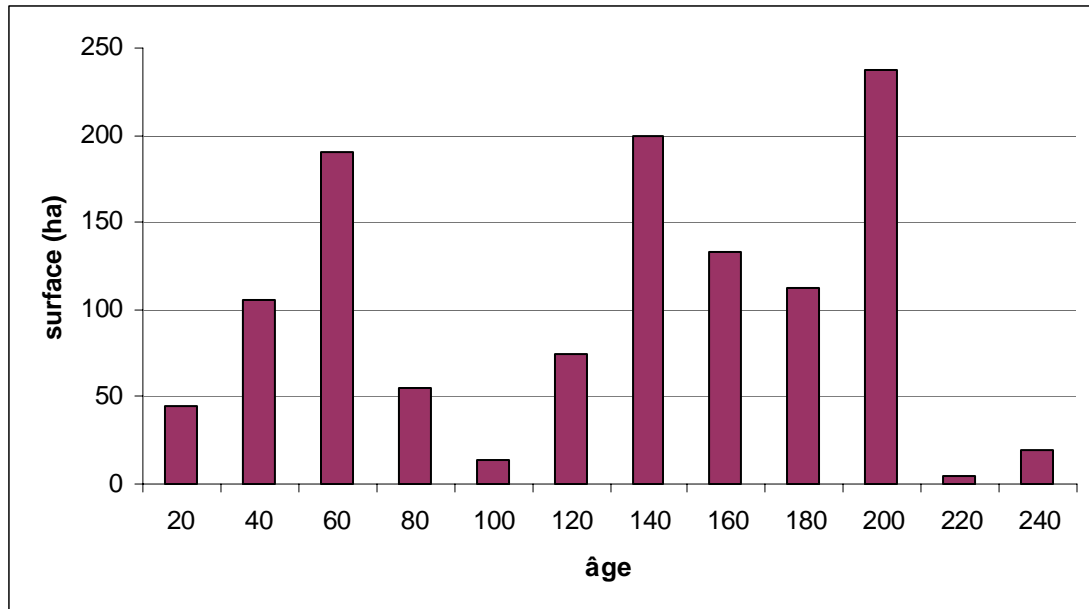


Figure 19 : Répartition des classes d'âge selon l'essence

On observe un fort déséquilibre des classes d'âge en faveur des âges les plus avancés (supérieures à 140 ans) et une sous-représentation des classes d'âge inférieure à 40 ans et 80-140 ans. Ce déséquilibre dans les classes d'âge n'est qu'une conséquence d'une politique trop conservatrice de l'ancien gestionnaire – en partie due aux nombreuses réactions du public à l'encontre de l'exploitation des arbres – et qui laisse sur pied des peuplements au-delà du terme d'exploitabilité prévu par l'aménagement. Mais le vent se charge périodiquement de basculer ce qu'une gestion normale aurait dû prendre. C'est le cas entre autres, des tempêtes de 1922, 1940, 1944, 1988 et 1990 qui ont basculé plusieurs dizaines d'hectares de vieux peuplements de hêtre qui auraient dû être régénérés bien avant. Evoquant les chablis occasionnés suite aux tempêtes du 14 novembre 1940, BOUDRU (1946) prend position sur cette sylviculture trop conservatrice : « *Chez les gros hêtres, vénérables ancêtres laissés sur pied par considération sentimentale ou esthétique, les ravages de l'ouragan par suite de pourritures diverses sont très importants. On peut dire que la tempête s'est souvent chargée, un peu brutalement peut-être, d'une vaste opération sanitaire devant laquelle les hommes avaient reculé* ».

L'exploitation de ces chablis est une entreprise particulièrement dangereuse pour les bûcherons. Elle nécessite de nombreuses précautions et une grande expérience. La vente de chablis entraîne également une moins value de plus de 50% sur les prix normaux du bois. L'exploitation des peuplements doit ainsi chercher à minimiser le nombre de chablis par une exploitation plus précoce.

## 4. Objectifs particuliers du plan de gestion

Au programme du plan de gestion, une subdivision spatiale des hêtraie cathédrale, et des futaie irrégulière.

### 4.1. Hêtraie cathédrale

#### Objectif

Maintenir le faciès paysager de hêtraie cathédrale sur 50% de la surface de la forêt

#### Justification

La forêt de Soignes est réputée internationalement pour son faciès paysager de hêtraie cathédrale (attractivité touristique) et pour de nombreux Bruxellois, cet aspect de la forêt fait partie du patrimoine historique régional (voir photos 21 à 26 pages 81 à 83 de l'annexe 1).

Historiquement, l'aspect paysager de la hêtraie cathédrale résulte du traitement en futaie régulière (replantation et exploitation de la forêt sur plusieurs dizaines d'hectares pratiqué par les autrichiens pour assurer la restauration du massif). Ce traitement montre de nombreux inconvénients :

- monotonie des paysages ;
- modification importante des paysages et du milieu pour son maintien (exploitation sur plusieurs dizaines d'hectares) ;
- diversité biologique très faible ;
- diminution de l'activité biologique des sols.

Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour des raisons écologiques et sous la pression du public, les gestionnaires ont entrepris la transformation de la futaie régulière à base de hêtre vers la futaie irrégulière par groupes et mélange d'essences.

Depuis le rachat de la forêt de Soignes par Léopold I<sup>er</sup> en 1843, l'âge d'abattage du hêtre est passé progressivement de 100 ans à 180ans. Ce report de l'âge d'abattage a entraîné une forte diminution des surfaces régénérées. Les peuplements les plus vieux sont ainsi sur-représentés (au détriment des plus jeunes) et arrivent en fin de vie. La régénération de ces vieux peuplements doit être entreprise de façon urgente pour éviter de devoir, dans un futur proche, régénérer la forêt sur de très grandes étendues (pour des raisons de sécurité ou parce que le vent aura basculé les vieux peuplements).

A l'heure actuelle, la hêtraie cathédrale occupe encore près de 65% du massif. Tenant compte des intérêts paysagers et historiques liés à la hêtraie cathédrale, mais également des critiques qui en sont faites, le projet de plan de gestion prévoit une réduction (lors de la régénération des vieux peuplements) de la surface occupée par la hêtraie cathédrale à 50% de la surface du massif (diminution de 15% de la surface de la hêtraie cathédrale par rapport à la situation actuelle). Le rythme de disparition de la hêtraie cathédrale au cours des 24 prochaines années sera de 6ha/an et correspond au rythme d'accroissement de la surface de la futaie irrégulière (voir point 9.4.1.1.2.).

Pour sa régénération, le traitement en futaie régulière pratiqué par les autrichiens (exploitation sur plusieurs dizaines d'hectares) n'est plus envisageable dans un contexte urbain (modification trop brutale des paysages). Des solutions doivent être recherchées dans le traitement en *futaie régulière par quartiers* (régénération sur des surfaces de 1 à 2ha).

## Gestion

La carte 34 localise les parties du massif dont l'objectif de gestion est le maintien de la hêtraie cathédrale.

Les peuplements en dessous de 180 ans seront parcourus en coupe d'amélioration (éclaircie) à la rotation de 8 ans.

Les peuplements de 180 ans et plus seront régénérés par des coupes qui seront réalisées sur des surfaces restreintes (1 à 2 hectares). Cette méthode doit permettre d'assurer le maintien de la *hêtraie cathédrale* tout en respectant la sensibilité du public pour les coupes importantes. Dans les parcelles orientées vers le maintien de la hêtraie cathédrale, en moyenne 9 hectares de vieux peuplements seront régénérés annuellement

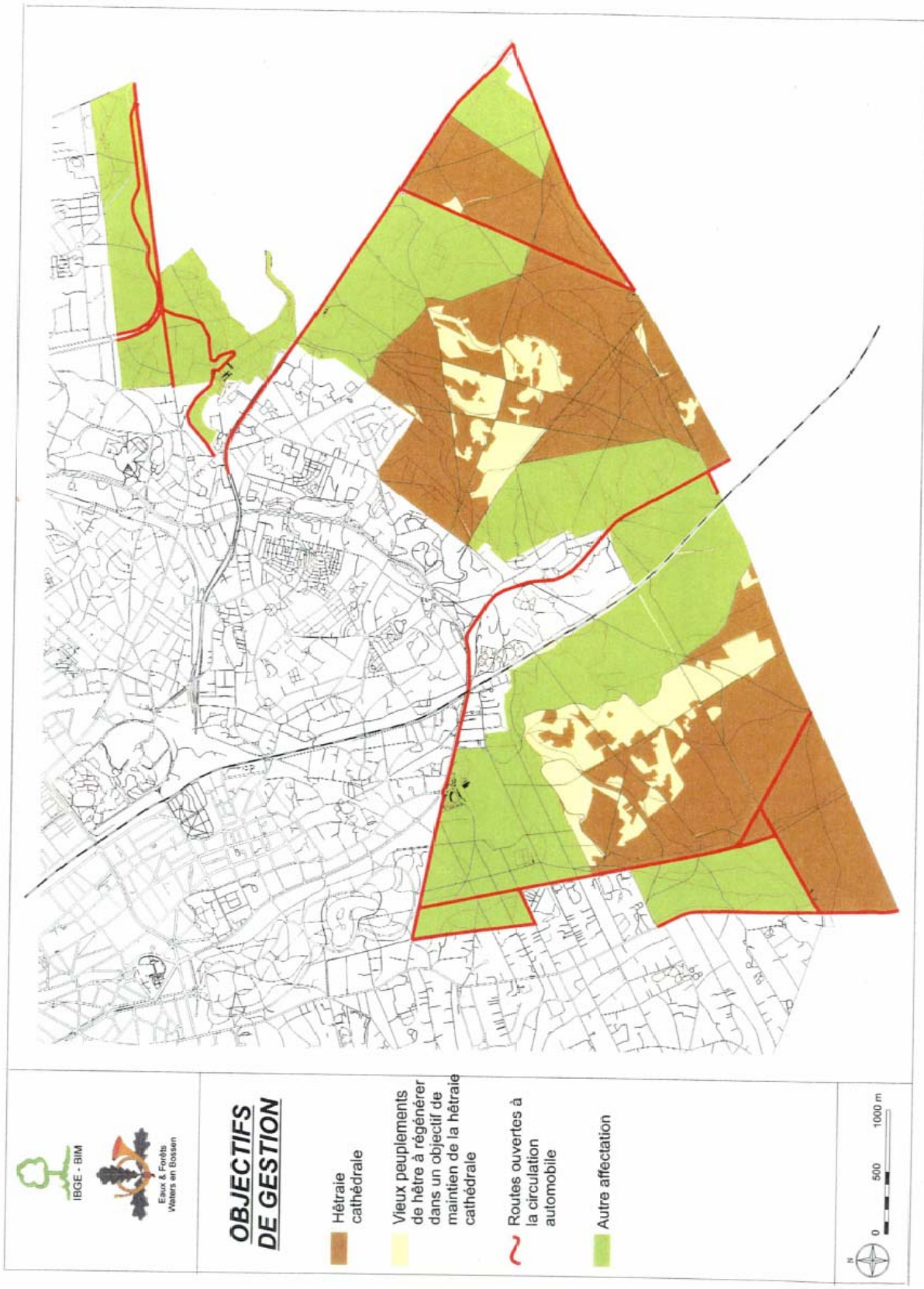
La régénération d'un vieux peuplement de plusieurs dizaines d'hectares prendra ainsi plusieurs dizaines d'années (maximum 30 ans). Replantés de proche en proche, au fur et à mesure de la croissance les différences d'âge entre parcelles régénérées s'estompent pour devenir imperceptible dans les âges plus avancés. Le faciès paysager de la hêtraie cathédrale est ainsi maintenu.

La régénération des vieux peuplements de hêtre sera réalisée selon la *méthode de la coupe d'abri* ou de *repeuplement sous le couvert*<sup>1</sup>. Vers 180 ans, on procédera à un premier prélèvement de 30 à 50% des vieux arbres (mise en lumière). La plantation de hêtres sélectionnés (origine Soignes) de taille de 80 à 120 cm à un écartement de 2mx2m sera réalisée. Les plants seront protégés contre l'abrutissement du chevreuil et les dégâts des lapins par des protections individuelles : gaine de 1,2m biodégradables. Les jeunes plants seront progressivement mis en lumière en procédant à des coupes progressives (de 1 à 3 selon les cas) effectuées dans la vieille futaie à une rotation de 4 ans. Après maximum 12 ans (la vieille futaie avoisine alors 200ans), la régénération sera complètement mise en lumière. Ci et là dans les vieux peuplements, de vénérables vieux hêtres seront maintenus pour des raisons paysagères.

Les plantations font l'objet d'un suivi régulier – dégagements notamment contre les ronces et les fougères les quatre premières années – jusqu'à ce que la reprise soit assurée.

---

<sup>1</sup> Méthode de régénération qui consiste à réaliser la plantation sous le couvert de l'ancien peuplement (sous les vieux arbres) après en avoir abattu une partie pour assurer un apport suffisant de lumière.



Carte 34 : Parties de la forêt dévolues à la hêtraie cathédrale.

## 4.2. Futaie irrégulière

### Objectif

Poursuivre la transformation (entreprise en fin du XIXème siècle) de la futaie régulière à base de hêtre vers la futaie irrégulière monospécifique ou par groupes et mélange d'essences pour atteindre un minimum de 30% de la surface de la forêt

### Justification

La régénération des vieux peuplements de hêtraie cathédrale dans un objectif d'étendre la futaie irrégulière monospécifique ou par groupes et mélange d'essences consiste à poursuivre une pratique initiée depuis la fin du XIXème siècle. Ce traitement de la forêt visait à tenir compte des critiques (écologiques et paysagères) exprimées à l'encontre de la hêtraie cathédrale.

La futaie irrégulière par groupes et mélange d'essences montre de nombreux avantages :

- diversité des espèces et des stades de développement ;
- production d'une fane de bonne qualité (meilleure humification) ;
- diversité des paysages ;
- stabilité des paysages (régénération sur de faible surface) ;
- diversité des niches écologiques.

### Gestion

La carte 35 localise les parties de la forêt dévolue à la futaie irrégulière.

La transformation de la futaie régulière à base de hêtre vers la futaie irrégulière par groupes et mélange d'essences est réalisée lors de la régénération des vieux peuplements de hêtre (au-delà de 180 ans). Il est prévu de régénérer en moyenne 6 ha par an. Ainsi, 15% de la vieille hêtraie cathédrale sera convertie en futaie irrégulière. La surface des trouées de régénération (plantées d'une seule essence principale) sera comprise entre 0,25 et 1ha tenant compte :

- de l'écologie de l'essence ;
- de l'exposition de la trouée ;
- de la zone dans laquelle on effectue la régénération (intensité de la fréquentation).

Le type de régénération adoptée est la *régénération assistée* qui inclut :

- de tirer profit de la régénération naturelle pour les essences pour lesquelles des semis se développent : érable, bouleau, frêne, hêtre sur certaines stations...
- la régénération artificielle dans les autres cas : essences qui se régènèrent difficilement par semis, ou réintroduction d'une essence.

Les plantations sont réalisées à l'aide de plants sélectionnés (origine Soignes pour le hêtre) de taille de 80 à 120 cm. Les plants sont plantés à grands écartements (3mx2m) dans le but de favoriser la décomposition de la litière ainsi que le développement d'un sous-bois. Les vides ne sont pas systématiquement regarnis s'ils sont de surface limitée.

Lors de la régénération des vieux peuplements de la hêtraie cathédrale vers l'objectif de futaie irrégulière, les plantations seront effectuées de façon à atteindre la proportion suivante en essences principales (qui composeront les peuplements finaux de la forêt future) :

- 20% (+/-5%) de hêtre (le projet de plan de gestion propose de passer de 180 ans à 200 ans pour le maintien du hêtre) ;
- 15% (+/-5%) de chênes (maintenus jusqu'à 300ans) ;
- 35% (+/-5%) de bouleau, frêne, érable et fruitiers (maintenus jusqu'à 130ans) ;
- 30% (+/-5%) de résineux (voir point ci-dessous).

Le choix de l'essence résulte d'une analyse détaillée de la station suivant les critères pédologiques, topographiques et phytosociologiques, en référence au fichier écologique des essences ( WEISSEN et al., 1991, WEISSEN et al., 1996).

De façon à assurer une transition de la végétation entre les parcelles dévolues à la hêtraie cathédrale et celles dévolues à la futaie irrégulière plusieurs rangées de hêtres seront plantées dans la partie de la parcelle « futaie irrégulière » qui jouxte une parcelle « hêtraie cathédrale » et ce, suivant un gradient d'éloignement de la hêtraie cathédrale.

Les essences principales seront accompagnées lors de la plantation (à raison de 15% (+/-5%) des plants plantés) – pour des raisons écologiques (enrichissement du biotope et stabilité de l'écosystème) et culturelles (favoriser l'élagage et la régénération de l'essence principale) – d'un mélange d'essences secondaires. Ce sont :

- le sorbier des oiseleurs ;
- le charme ;
- le noisetier ;
- la viorne ;
- le cornouiller ;
- le sureau ;
- l'orme ;
- l'aubépine monogyne ;
- le cornouiller sanguin ;
- le peuplier tremble ;
- les saules ;
- l'aulne glutineux.

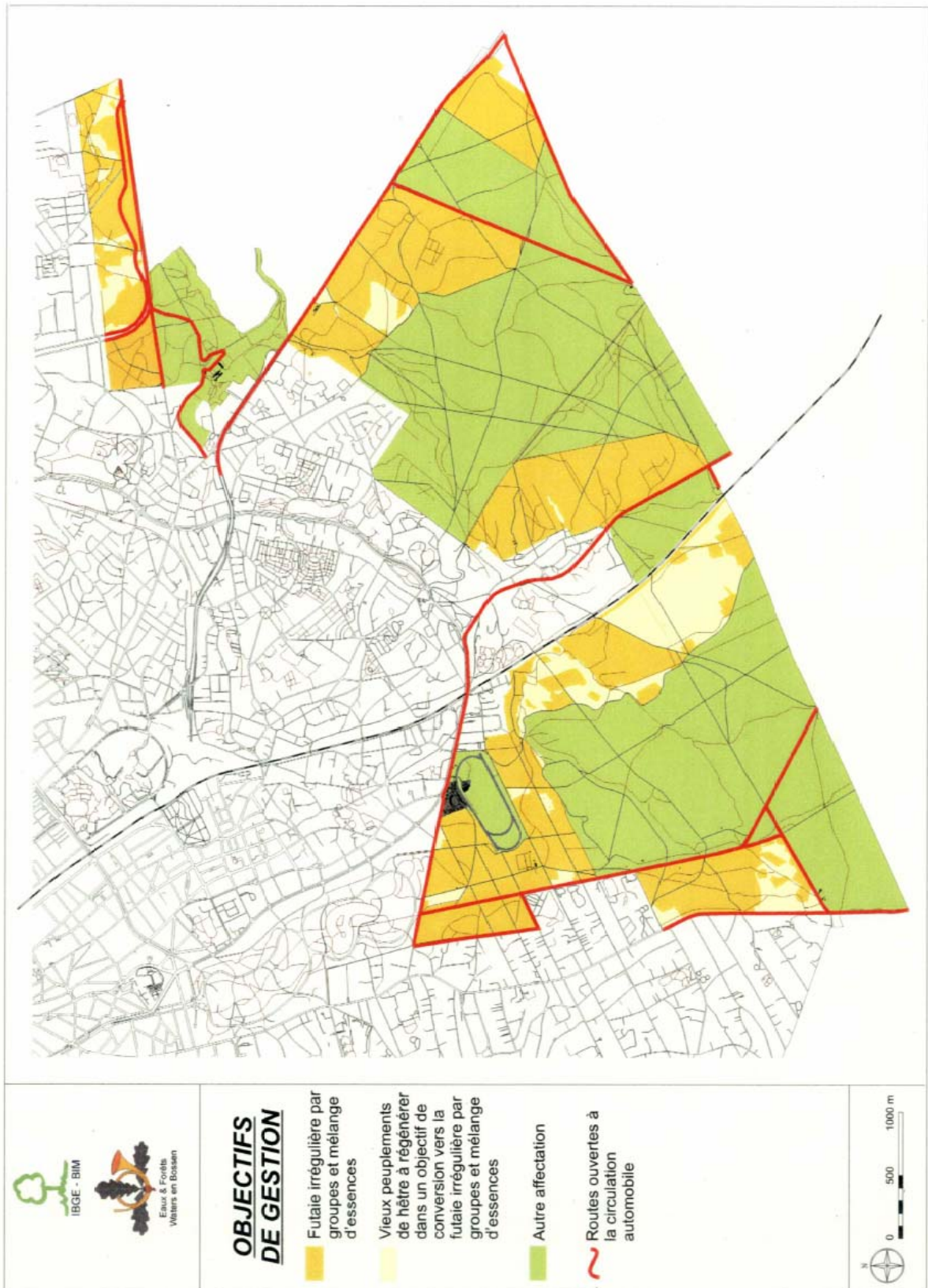
Il est prévu de ne pas intervenir sur les essences secondaires (pas d'abattage). Les trouées créées par un déficit de reprise de l'essence principale ou par l'action du vent créeront des milieux favorables pour leur développement.

Les plants seront protégés contre l'abrouissement du chevreuil et les dégâts des lapins par des protections individuelles : gaine de 1,2m biodégradables.

Les plantations font l'objet d'un suivi régulier – dégagements notamment contre les ronces et les fougères les quatre premières années – jusqu'à ce que la reprise soit assurée.

Dans ces plantations, une moyenne de 4 vieux arbres par hectare seront maintenus pour des raisons paysagères et de biodiversité jusqu'à leur mort.

Par le jeu des éclaircies, les jeunes arbres plantés à un écartement de 3m x 2m seront mis, dans les stades les plus âgés du peuplement, à des distances théoriques de 9m x 8m (140 arbres). Ainsi, seuls 8,5% des arbres plantés au départ constitueront le peuplement final. Le mélange entre les différentes essences des groupes voisins sera ainsi accentué.



Carte 35 : Parties de la forêt dévolues à la futaie irrégulière par groupes & mélange d'essences.

## 5. Traitement des peuplements

Chaque année, entre février et juin, lors du passage en martelage (marquage de désignation à l'abattage), le service forestier désigne les arbres qui seront abattus l'année suivante.

Il existe deux types de martelage :

Le passage en éclaircie qui vise à donner plus d'espace aux arbres maintenus pour se développer et le passage en régénération qui vise à régénérer le vieux peuplement

### 5.1. Eclaircie

L'éclaircie est une technique sylvicole qui vise à donner progressivement de plus en plus d'espace aux arbres que l'on décide de maintenir en éliminant les arbres qui gênent. Dans un peuplement donné, on passe ainsi du stade initial (plantation) au stade final (abattage des vieux arbres) d'un écartement de 2m x 1,75m à un écartement de près de 10mX10m. Sur 2857 arbres plantés, environ une centaine arriveront au stade final de la forêt (200 ans pour le hêtre).

Annuellement, ce sont près de 210 hectares qui sont parcourus en coupes d'amélioration (éclaircie). Le type d'éclaircie adopté est celui préconisé par les recherches de DELEVOY et DELVAUX du *Centre de Recherches Forestières et Hydrologiques de Groenendaal*. Ces résultats ont été confirmés par de nombreux autres chercheurs. Ils préconisent une *éclaircie forte par le haut et concentrée sur des arbres présélectionnés*<sup>2</sup>. Ce type d'éclaircie diminue le nombre d'individus de moindre vitalité, augmente la proportion de tiges de très bonne vitalité, ainsi que la proportion de cimes amples. La qualité des fûts est également améliorée. Une formation du personnel à cette méthode doit être donnée.

### 5.2. Régénération

Le *rythme de régénération* est la surface annuelle à régénérer sur l'étendue de la forêt aménagée. Une forêt normalement constituée devrait être composée en permanence et en proportions équivalentes, d'arbres de tous les âges, depuis les jeunes semis ou les plantations de l'année, jusqu'aux arbres arrivés à leur terme de maintien. Le rythme de régénération est le rapport entre la surface de la forêt et la révolution théorique adoptée. Il est de près de 10 ha par an, ce qui correspond à moins de 0,5% de la surface forestière. Néanmoins, vu l'âge avancé de nombreux peuplements (360ha ont plus de 180 ans), ce sont 15 ha qui doivent être régénérés par an (si l'on veut éviter de devoir procéder à un rajeunissement massif sur de grandes étendues), en commençant par les plus âgés.

Ce déséquilibre dans les classes d'âge est une conséquence d'une politique trop conservatrice de l'ancien gestionnaire (en partie due aux nombreuses réactions du public à l'encontre de l'exploitation des arbres). Le vent se charge périodiquement de basculer ce qu'une gestion plus raisonnable aurait dû prélever. C'est le cas entre autres, des tempêtes de 1922, 1940, 1944, 1988 et 1990 qui ont basculé plusieurs dizaines d'hectares de vieux peuplements de hêtre qui auraient dû être régénérés bien avant.

Évoquant les chablis occasionnés suite aux tempêtes du 14 novembre 1940, BOUDRU (1946) prend position sur cette sylviculture trop conservatrice : « *Chez les gros hêtres, vénérables ancêtres laissés sur pied par considération sentimentale ou esthétique, les*

---

<sup>2</sup> L'*éclaircie par le haut* sélectionne et réserve les beaux sujets dans l'étage dominant. Les prélèvements ne sont effectués que dans l'étage dominant du peuplement.

Dans l'*éclaircie concentrée sur les arbres présélectionnés*, l'éclaircie n'est pratiquée qu'autour des arbres qui auront préalablement été désignés comme arbres d'avenir (de l'ordre de 600 arbres par ha).

*ravages de l'ouragan par suite de pourritures diverses sont très importants. On peut dire que la tempête s'est souvent chargée, un peu brutalement peut-être, d'une vaste opération sanitaire devant laquelle les hommes avaient reculé ».*

Pendant la période de validité du plan de gestion – prévue pour une durée de 24 ans –, 360 hectares seront régénérés, soit près de 20 % de la forêt.

Le type de régénération adoptée est la *régénération assistée* qui inclut :

- de tirer profit de la régénération naturelle pour les essences pour lesquelles des semis se développent : bouleau, frêne, hêtre sur certaines stations...
- la régénération artificielle dans les autres cas : essences qui se régénèrent difficilement par semis, ou réintroduction d'une essence.

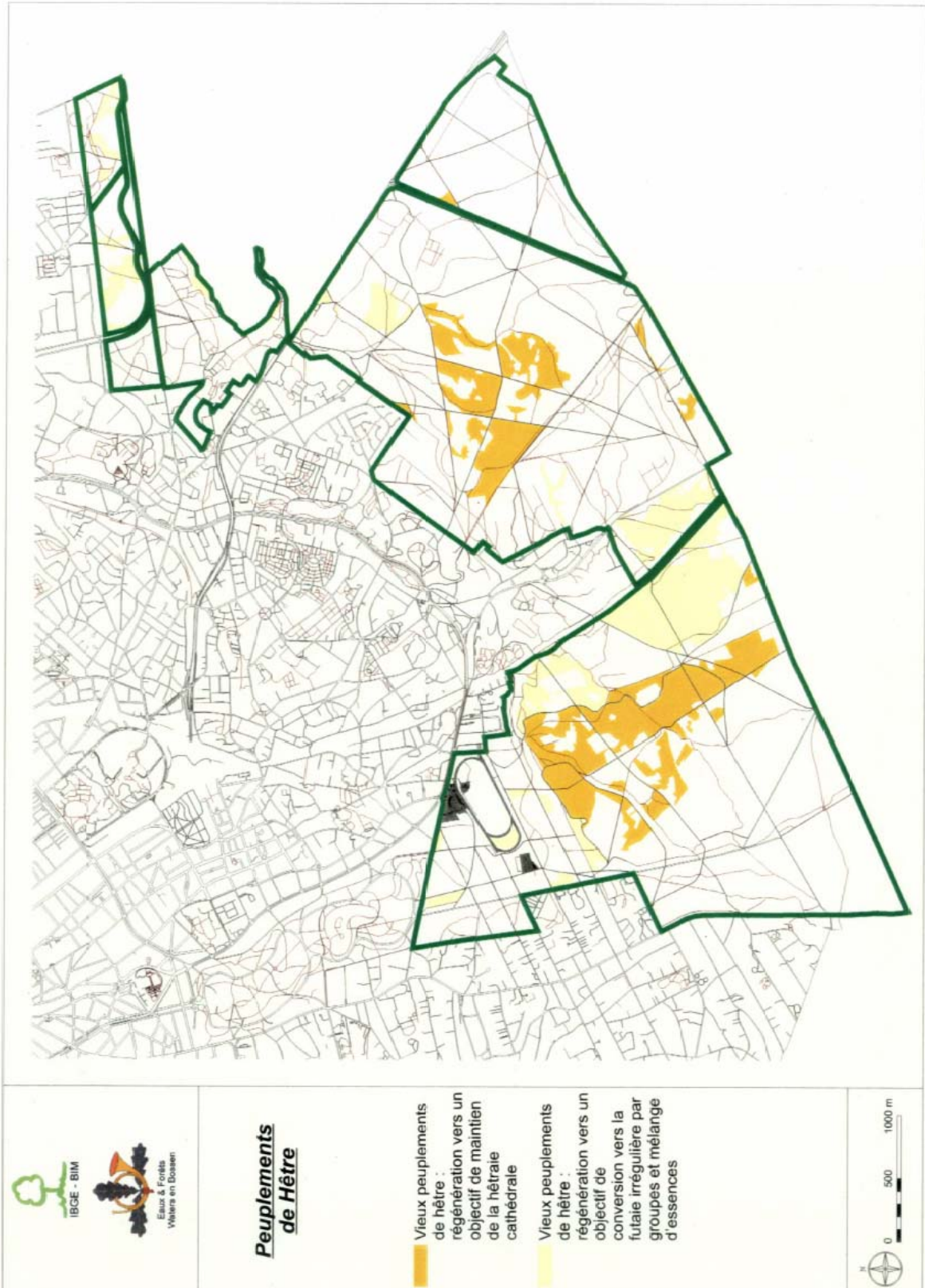
La carte 61 localise les parties de la forêt qui seront régénérées durant la validité du plan de gestion.

La régénération des vieux peuplements de hêtre visera d'une part la restauration de la hêtraie cathédrale par un traitement en futaie régulière par quartiers (9ha/an) et d'autre part, la transformation vers la futaie irrégulière par bouquets et mélange d'essences (6ha/an).

Les parcelles de régénération seront de surface restreintes (de 0,25ha à 2 hectares) et replantés à l'aide de plants sélectionnés (origine Soignes pour le hêtre) de taille de 80 à 120 cm à un écartement de 2mx2m pour la hêtraie cathédrale et de 2mx3m pour la futaie irrégulière. Les plants sont protégés contre l'abrutissement du chevreuil et les dégâts des lapins par des protections individuelles : gaine de 1,2m biodégradables. La pose de clôture peut être envisagée dans certains cas.

Les plantations font l'objet d'un suivi régulier – dégagements notamment contre les ronces et les fougères les quatre premières années – jusqu'à ce que la reprise soit assurée.

Une étude visant à favoriser la régénération naturelle en Soignes financée par le Fonds de la Société Générale de Belgique (et géré par la Fondation Roi Baudouin) a débuté en avril 2000. Elle doit donner des indications claires sur les mesures qui doivent être suivies pour favoriser la régénération naturelle.



*Carte 61 : Parties de la forêt qui seront régénérées pendant la validité du plan de gestion.*

## 6. Critères d'abatage

### 6.1. Critères d'abatage des arbres en forêt

Les critères d'abatage sont, selon un ordre de priorité décroissante :

1) Critères de sécurité (arbre abattu dans un délais bref)

Arbres situés à proximité de la voirie et qui montrent une déficience physique ou phytosanitaire (voir point ci-dessous).

2) Critères phytosanitaires (arbre abattu à court ou moyen terme selon les cas)

Arbres montrant des signes de dépérissement par la présence :

- de champignons sur le tronc ou au sol ;
- de nécrose sur le tronc ;
- d'écoulement de sève ;
- d'un feuillage clairsemé (si plus de 30%) ;
- d'une partie de la cime morte ;
- perte d'une partie de la couronne par bris de branches<sup>3</sup> ;
- d'une cavité<sup>8</sup> ;
- de fissures ou de fentes<sup>8</sup> ;
- système racinaire déstabilisé suite à une tempête.

3) Critères sylvicoles (abatage d'arbres qui rentre dans une logique de gestion des peuplements)

- agrandissement d'une trouée initiée par l'abatage d'arbres dépérissant dans le but de permettre l'installation d'une plantation (trouée plus grande pour les essences de lumière (chêne par exemple) que pour des essences d'ombre (hêtre par exemple)) ;
- arbre de phénotype déficient (tordu, présence d'une fourche, fibre torse...) et qui gêne la croissance d'un sujet voisin d'avenir ;
- arbre de beau phénotype mais qui gêne le développement d'un arbre voisin de phénotype supérieur ou mieux localisé ;
- assurer la replantation d'une surface constante de la forêt (voir point 10.4.2.1.).

---

<sup>3</sup> Les hêtres doivent être rapidement abattus car le dépérissement de l'arbre est très rapide (attaque des champignons...). Pour le chêne, le développement des agents de dégradation est plus lent. L'abatage peut être postposé et servir d'hôte à une faune cavernicole.

## **6.2. Critères de maintien des arbres en forêt**

Les critères de maintien des arbres sont :

### 1) Arbres sains en général

- arbre jugé d'avenir pour le peuplement futur ;
- arbre non gênant pour le développement des arbres d'avenir.

### 2) Arbres sains pour des raisons paysagères

- arbre remarquable par ses dimensions ou une particularité physiologique.

### 3) Arbres non sains pour des raisons écologiques

- arbre fissuré, creux ou mort ne mettant pas en danger la sécurité des promeneurs ;
- maintien de talus.

## 7. Certification FSC

L'IBGE a fait certifier la Forêt de Soignes selon les critères de gestion durable du Forest Stewardship Council (FSC). Le FSC est une ONG internationale qui milite pour une gestion responsable des forêts au niveau mondial tenant compte des aspects tant écologiques, économiques que sociaux.

Le certificat a été remis le 25 novembre 2003 et porte le n° IMO-FM/COC-23023.

Le label FSC poursuit deux objectifs. D'une part, il vise à garantir la mise en vente de produits provenant de forêts bien gérées et d'autre part, il a pour but d'améliorer la qualité de la gestion des forêts dans le monde entier. L'adhésion à ce système s'effectue sur une base volontaire.

Le fait qu'une forêt est certifiée signifie qu'un organisme indépendant a estimé que sa gestion est conforme aux critères d'une gestion correcte et responsable, exigée par le FSC.

Le certificat délivré concerne autant la gestion de la forêt que les arbres délivrés. Ainsi, ce système permet aux transformateurs du bois de pouvoir les produits fabriqués d'un label FSC numéroté.

Néanmoins, avant d'apposer le label sur un quelconque produit issu d'un arbre certifié FSC, toute la chaîne de transformation doit être soumise à un contrôle indépendant et ce, afin d'assurer que les produits soient bel et bien issus d'arbres venant d'une forêt certifiée. Ceci nécessite de pouvoir assurer la traçabilité du bois tout au long du processus de transformation (gestion adaptée des stocks de bois et de toute la filière de transformation). Un organisme agréé par le FSC pratique ces contrôles sur l'ensemble de la filière de transformation, depuis la production de bois jusqu'au stade de commercialisation du produit fini.

Vous pouvez obtenir les adresses des organismes agréés ou de plus amples informations sur ce système auprès du bureau FSC Belgique :

Boulevard E. Jacquemain 90,

1000 Bruxelles

Tél. : 02/340.09.53

Fax : 02/340.09.38

## 8. Natura 2000

Natura 2000, réseau européen de sites protégés, est constitué de la combinaison des sites désignés en application de la Directive "Oiseaux" et dénommés "Zones de Protection Spéciale (ZPS)" et des sites désignés en application de la Directive "Habitats" et dénommés "Zones Spéciales de Conservation (ZSC)".

La Région de Bruxelles-Capitale ne contient pas de Zone de Protection Spéciale susceptible d'entrer en considération en tant que site de la Directive Oiseaux.

En contrepartie, malgré le haut degré d'urbanisation de la Région, celle-ci a désigné en 1996 trois sites en application de la Directive Habitats sur base d'un inventaire des sites naturels réalisé par l'IBGE.

Cet inventaire a été complété par la suite sur base des connaissances relatives à la distribution des espèces de chauves-souris acquises lors la mise en oeuvre du projet LIFE "Aménagement des Zones Spéciales de Conservation en Région de Bruxelles-Capitale 1998-2002".

Sur base de ces nouvelles informations, et avec l'aide du WWF, le dossier a été mis à jour en 2002 et les 3 sites proposés antérieurement ont été agrandis. Ceux-ci ont été publiés au Moniteur Belge le 27 mars 2003. Le dossier a été transmis à la Commission européenne en décembre 2002. La dernière étape consiste en l'approbation des sites par les instances européennes.

Trois complexes de stations ont ainsi été désignés comme "sites d'importance communautaire" totalisant une superficie de plus de 2300 hectares (14% du territoire de la Région bruxelloise):

- la Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe (2040 ha)
- zones boisées et ouvertes au sud de la Région bruxelloise (217 ha)
- zones boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le nord-ouest de la Région bruxelloise (ensemble 118 ha)

Bien que les sites désignés renferment des reliquats de 9 habitats (écosystèmes) de la directive, la désignation des sites de la Directive Habitats est principalement basée sur la présence de populations viables de 4 espèces de chauves-souris (Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion des marais, Barbastelle), une espèce d'insecte (le Lucane cerf-volant) et une espèce de poisson (la Bouvière). Ce sont toutes des espèces de l'annexe II pour lesquelles des sites Natura 2000 spécifiques doivent être désignés.